

Ecrit par le 18 août 2026

La Maison de Santé Entraigues-Althen labellisée 'France Santé'



La Maison de santé pluriprofessionnelle Entraigues-Althen, située à Entraigues-sur-la-Sorgue, a reçu le label 'France Santé', garantissant une offre de soins de proximité accessible à moins de 30 minutes et sous 48 heures.

Au début du mois d'août, Thierry Suquet, préfet de Vaucluse, Yann Bubien, directeur de l'Agence Régionale de Santé PACA, William Bouquet, maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue, et les professionnels de la Maison de santé Entraigues-Althen se sont réunis pour célébrer la labellisation 'France Santé' de l'établissement.



Ecrit par le 18 août 2026

Une reconnaissance du travail effectué pour permettre d'améliorer durablement l'accès aux soins pour les habitants d'Entraigues-sur-la-Sorgue et des communes voisines et de répondre aux problèmes de désertification médicale, auxquels le département de Vaucluse n'échappe pas.

Vers un agrandissement de la Maison de santé ?

Ouverte en 2020 et déplacée en 2023 dans la Cour des Anciennes Écoles, la Maison de santé Entraigues-Althen compte désormais plusieurs médecins spécialisés dans la médecine générale, la diététique, l'ostéopathie et la maïeutique. « Cette labellisation récompense un travail collectif, une vision et un engagement », a affirmé le maire de la ville.

Pour autant, la Maison de santé souhaite développer davantage son offre de soin. De nouveaux locaux devraient s'ajouter pour créer plus d'espaces, et ainsi accueillir de nouveaux professionnels de santé.

Ecrit par le 18 août 2026



Ecrit par le 18 août 2026





Ecrit par le 18 août 2026

©Ville d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Le label 'France Santé'

Lancé en 2025, le label national 'France Santé' vise à répondre aux difficultés d'accès aux soins en augmentant le niveau d'accessibilité et de qualité des soins de proximité, améliorant la lisibilité de l'offre de soins sur les territoires et la prise en charge des patients, et en rétablissant une offre de soins dans les territoires qui en sont dépourvus.

Le label est attribué aux structures qui garantissent la présence d'un infirmier au sein de la structure ou à proximité, qui sont ouvertes au public au moins 5 jours par semaine, qui assurent des consultations sans dépassement d'honoraires, qui proposent des rendez-vous dans les 48h lorsque l'état de santé des patients le nécessite, et qui participent au service d'accès aux soins en contribuant à la permanence des soins ambulatoire. Le Gouvernement vise 5 000 structures France Santé d'ici 2027.